



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Amiens, le

04 AVR. 2018

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau des Collectivités Locales

Le Préfet de la Somme

Affaire suivie par :

Mme Blandine CALVEZ ☎ 03.22.97.80.43

Mme Brigitte MARCHI ☎ 03.22.97.83.56

pref-finances-locales@somme.pref.gouv.fr

à

Destinataire in fine

Référence à rappeler : DCL/BCL/ n° 2018-0042

Objet : Informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2018.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dossier présentant les nouvelles dispositions fiscales (issues de la loi de finances pour 2018 et de la loi de finances rectificative pour 2017) ainsi que le calendrier prévisionnel 2018 de communication des données fiscales aux collectivités territoriales est à votre disposition sur le site internet de la préfecture de la Somme, à l'adresse suivante :

<http://www.somme.gouv.fr>

(rubrique : Politiques-publiques / Collectivités-territoriales / Circulaires)

Vous y trouverez également le calendrier prévisionnel 2018 de communication des données fiscales aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, je vous précise que la **date limite de vote du budget et de fixation des taux des quatre taxes directes locales** (état 1253 ou état 1259 qui vous sont communiqués par les services de la direction départementale des finances publiques de la Somme) est fixée au **15 avril 2018**.

La transmission des états susmentionnés doit **obligatoirement être accompagnée d'une délibération, spécifique et distincte de celle du vote du budget, adoptée par votre assemblée délibérante, même si les taux restent inchangés.**

Ces documents doivent être transmis à la préfecture ou à la sous-préfecture au plus tard pour le 30 avril 2018.

Mes services restent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Jean-Charles GERAY

Liste des destinataires :

- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme ;
- Mesdames et Messieurs les Maires du département ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes du département ;

Copie adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Abbeville, Sous-Préfet de Montdidier et Péronne par intérim ;
- Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de la Somme ;
- Monsieur le Président de l'association des maires de la Somme.